Jeudi 8 Janvier 1891

ADMINISTRATION & RÉDACTION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, 20 et
TOURCOING, rue Varle, 69

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
SEINE et départements limitrophes
3 mois, 4 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
Annonces judiciaires : 0 fr. 25 la ligne
Annonces diverses : 0 fr. 25 la ligne
Réclames : 0 fr. 50 la ligne
Faits divers : 0 fr. 50 la ligne
Locaux : 1 fr. 50

TÉLÉPHONE

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 Français	85 37	Ext. d'Esp.	70 5/16
4 1/2 0/0 Franc.	— —	Rio-Tinto	371 25
Egypte 4 0/0	498 87	Panama	45 62
3 0/0 Italien	94 70	Russe 1889	— —
5 0/0 Turc	18 50	Alpines	277 50
Chemin Ottoman	— —	Suez	— —
Hongrois or	96 1/4	Tharsis	— —
Banque Ottom.	618 75	Tesinaz lourde.	— —

LE CRÉDIT DE LA RÉPUBLIQUE

Au cours de la discussion du budget, la droite ne nous a guère ménagé les doléances et même les récriminations. Les députés de ce côté de la Chambre affectent de comparer le bon vieux temps à nos tristes jours, le crédit de la France monarchique au crédit de la France républicaine. Naturellement, c'est la monarchie qui a toujours le beau rôle, car on s'abstient soigneusement de nous citer des chiffres.

Or, un de nos confrères en fournit aujourd'hui à foison, qu'on ne saurait contester, et qui mettront les doléances de la droite dans un singulier embarras.

On sait que la rente a dépassé récemment le cours de 96 francs. L'emprunt que l'on émet en ce moment sera souscrit au cours de 92 fr. 55, qui est considéré comme très avantageux pour les souscripteurs.

Dans les divers emprunts sous le second Empire, le plus haut taux d'émission du 3 0/0 a été de 75 francs. On a même émis sous l'Empire du 3 0/0 à 60 fr. 50.

Le plus haut taux d'émission du 4 0/0 a été de 92 fr. 50, c'est-à-dire moins que le taux d'émission du 3 0/0 de l'emprunt actuel.

Sous la monarchie de Juillet, le taux d'émission du 3 0/0 a varié entre 75 fr. 25 et 84 fr. 75. Celui du 5 0/0 a varié entre 84 francs et le pair.

Sous la Restauration, le taux d'émission des emprunts 5 0/0 a varié entre 87 francs et 89 fr. 75, ce qui était loin d'être l'indice d'une disposition favorable du crédit.

On voit que la comparaison est tout entière à l'avantage de la troisième République.

Tout cela ne nous empêchera pas d'entendre très prochainement M. Thellier de Poncheville, M. Roy de Loulay, M. Lorois, et tous les financiers de la droite, soulever, sur le mode triste, que la République conduit le crédit de la France aux abîmes, en compagnie de bien d'autres avantages radieux que nous devons à la monarchie.

Comme complément aux renseignements que nous venons de citer, il serait curieux de comparer le résultat de l'émission du nouvel emprunt avec celui des opérations similaires du second Empire, de la monarchie de Juillet et de la Restauration. Il achèverait d'édifier nos bonnes gens de la droite sur la solidité du crédit de la République, ce qui ne saurait les affliger, car le crédit de la République est en même temps le crédit de la France.

Le Sénat après les Elections

Le Sénat, reconstitué par le renouvellement d'avant-hier, renferme 33 anciens ministres, dont 30 républicains et 3 réactionnaires. En voici la liste :

Anciens ministres républicains : Le Royer, Jules Ferry, Jules Simon, Challemel-Lacour, Magnin, Bardoux, Cazot, amiral Peyron, Martel, Barthélemy Saint-Hilaire, Humbert, général Billot, Barthélot, Tirard, Clamageran, général Campenon, de Marcère, Wadington, Devès, Marcou, Loubet, Cochery, Faye, Gomot, Léonard Milland, Demôle, Dautresme, Dauphin, Teisserenc de Bort.

Anciens ministres réactionnaires : Buffet, Wallon, amiral de Montaignac.

Il y a également au Sénat 3 anciens sous-secrétaires d'Etat, dont 2 républicains : MM. Barraud (Double), Lelièvre, et un de droite : M. Baragnon.

Autre remarque : la loi sur les incompatibilités qui rigit la nomination des députés à appliqué, on le sait, au Sénat depuis 1888. C'est en vertu de cette loi que M. le général Deffis, pour être élu sénateur des Hautes-Pyrénées, a dû se faire mettre à la retraite comme général-major, par contre, M. George, sénateur sortant des Vosges, n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat pour garder son fauteuil de conseiller à la cour des comptes.

Deux des nouveaux sénateurs républicains, M. Léo Aymé, des Deux-Sèvres, et M. Solomon, de la Vienne, sont conseillers à la cour de Poitiers et devront se démettre de leurs fonctions judiciaires.

Il est intéressant de connaître le gouvernement des départements au point de vue de la nuance politique de leur représentation.

Il y a actuellement 75 départements et toutes les nuances dont la représentation sénatoriale est entièrement républicaine.

Treize départements seulement ont une représentation réactionnaire, ce sont les suivants : Aveyron, Charente, Côtes-du-Nord, Gers, Ille-et-Vilaine, Indre, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Nièvre, Orne, Vendée.

Enfin deux départements ont une représentation mixte : le Calvados et le Finistère.

Le renouvellement qui vient d'être effectué est le cinquième depuis l'origine du Sénat. Tant par l'effet de ces renouvellements que par suite des décès et démissions, le nombre des sénateurs datant de l'origine du Sénat se trouve réduit aujourd'hui à 63.

A savoir : 28 inamovibles, dont 21 républicains et 7 réactionnaires, et 35 sénateurs des départements, dont 19 républicains et 16 réactionnaires.

Les Attaques contre M. Ferry

Le *Matin* avait attaqué violemment M. Jules Ferry prétendant que l'ancien ministre s'était déclaré partisan résolu de l'alliance franco-allemande.

A cette accusation M. Jules Ferry répondit par la lettre suivante :

5 janvier.

Monsieur,

La conversation que votre journal rapporte ce matin sous le titre : « Un souvenir de 1885 » est un imposture rétrospective.

Je donne à ce récit aussi odieux que ridicule le plus catégorique démenti.

Le journaliste boulangiste qui vous en a fourni les éléments l'a inventé de toutes pièces.

Je vous prie et au besoin je vous requiers d'insérer cette rectification dans votre plus prochain numéro.

(Signé) FERRY.

Le journaliste boulangiste auquel le signataire fait allusion est M. Ducret qui vient dit-on, d'envoyer ses témoins à M. Jules Ferry.

BANQUET A M. RANC

A l'occasion de son élection comme sénateur de la Seine, un banquet sera offert à M. Rane par l'Association syndicale professionnelle des journalistes républicains, dont il est président. Le dîner aura lieu à l'Hôtel continental.

La solde des Officiers

Sait-on quelle est la solde journalière nette de nos officiers ?

La voici d'après les nouveaux règlements militaires :

Maréchal de France, 80 francs ; général de division, 52 fr. 50; général de brigade, 35 fr.; colonel, 23 fr. 60 ; lieutenant colonel, 18 fr. 30 ; chef de bataillon, 15 fr. 30 ; capitaine après 13 ans de grade, 11 fr. 50 ; capitaine après 10 ans de grade, 10 fr. 50 ; capitaine après 6 ans de grade, 9 fr. 50; capitaine avant 6 ans de grade 8 fr. 50 ; lieutenant de 1re classe, 7 fr. 50 ; lieutenant de 2e classe, 7 fr.; sous-lieutenant, 6 fr. 50.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 6 janvier. — Les ministres se sont réunis mardi matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

MM. Constans, Dallières, Etienne, absents de Paris, et Jules Roche, souffrant, n'assistaient pas au conseil.

Les ministres se sont entretenus du résultat des élections de dimanche dernier et ont ensuite commencé l'examen des dépenses pour le budget de 1892.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Paris, 6 janvier. — M. Jules Roche, ministre du commerce, compte demander pour le budget de 1892 une très forte augmentation de crédit en vue de satisfaire aux recettes indispensables dans les services des postes et des télégraphes.

Ces nouveaux crédits seraient destinés à améliorer la situation du personnel, à augmenter le nombre de certaines employés surchargés de besogne, à créer enfin de nouveaux services de correspondence postale et télégraphique.

Rendement des impôts

Paris, 6 janvier. — Le rendement des impôts pendant le mois de décembre 1890, accuse une plus-value de 5,222,500 fr. comparativement aux évaluations budgétaires et une augmentation de 14,771,700 fr. sur décembre 1889.

M. Lebel fonctionnaire

Paris, 6 janvier. — L'*Officiel* publiera demain un décret nommant M. Lebel, colonel en retraite, receveur des finances.

LE CAS DE M. GRÉGOIRE

Paris, 6 janvier. — M. Grégoire, élu hier au député par suite de sa condamnation à huit mois de prison, vient de faire opposition à son jugement.

L'affaire revendera à la neuvième chambre mardi prochain. Mme Grégoire a demandé ce soir et a obtenu l'autorisation de voir son mari.

LE POURVOI D'EYRAUD

Paris, 6 janvier. — Le ministre de la justice a transmis au greffe de la chambre criminelle le dossier de l'affaire Eyraud. Le pourvoi du condamné sera examiné par la cour jeudi prochain en huit.

L'Entrevue O'Brien-Parnell

Boulogne-sur-Mer, 6 janvier. — L'entrevue entre MM. O'Brien et Parnell, à laquelle assistaient MM. Gill, Redmond et Clancy, a eu lieu aujourd'hui à deux heures.

On croit que M. Parnell quittera Boulogne demain pour retourner en Angleterre.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

UN CURIEUX POINT DE JURISPRUDENCE THÉATRALE. — Lyon, 6 janvier.

— M. de Ladrière, époux légitime de Mlle Vaghenden, chanteuse légère au Grand-Théâtre de Lyon, avait introduit contre M. Poncet, directeur de cette scène, un référé dans le but d'obtenir l'autorisation d'accompagner sa femme dans sa loge et dans les coulisses pendant les répétitions et les représentations. M. Poncet, arguant d'un arrêté du conseil municipal qui interdit l'entrée de la scène à toutes les personnes étrangères au théâtre, a fait plaider l'incompétence. Le président des référés s'est déclaré incompétent.

DISETTE GÉNÉRALE D'EAU. — Colmar, 6 janvier. — Tous les puits de notre ville ont subitement tari, sans qu'aucun événement ait pu provoquer ce phénomène.

La compagnie des eaux n'ayant pas encore installé partout des conduites, il en est résulté une perturbation dans les affaires et plusieurs fabriques ont dû arrêter leurs machines, faute d'eau.

De mémoire d'homme, pareil fait ne s'est produit dans notre contrée.

LE DUEL MYSTÉRIEUX. — Marseille, 6 janvier. — On commit les deux dépêches au duel mystérieux que je vous ai télégraphié il y a quelques jours. Ce sont le comte Kalnoki et le marquis de Clermont-Tonnerre.

C'est le premier qui a été blessé.

La cause du duel aurait été de cette-ci : ces deux gens échangeaient alternativement pour les deux adversaires.

Nouvelles Etrangères

L'essai de mobilisation en Alsace-Lorraine

Berlin, 6 janvier. — On assure ici que toutes les troupes expérimenteront prochainement de mobilisation des corps d'armée stationnés en Alsace-Lorraine sont dénués de fondement.

LA GUERRE DES SIOUX

Londres, 5 janvier. — On mande d'Omaha que des dépêches de Gordon du Nébraska apportent qu'une bataille a eu lieu entre les Indiens et les troupes envoyées pour enterrer les Indiens tués dans le dernier combat.

Les Indiens, s'opposant à l'enterrement de leurs morts par les blancs, ont ouvert le feu contre ces derniers qui répondirent par une forte canonnade. Les Indiens ont pris refuge dans les ravins.

Le général Hill a envoyé une lettre aux Indiens pour leur proposer d'ouvrir des négociations.

Les Indiens ont refusé.

New-York, 6 janvier. — Le bruit court qu'une bataille est engagée aux environs de Pine-Ridge et que les troupes fédérales sont en danger.

Ce qui paraît certain, c'est que les Indiens sont arrivés au paroxysme de la colère et que, si un engagement a lieu, il sera des plus sanglants.

New-York, 6 janvier. — Il paraît se confirmer qu'un nouvel engagement a eu lieu près de Gordon, dans le Nébraska, entre les troupes des Etats-Unis, commandées par le général Miles, et les Indiens Sioux. Le bruit court même que le général Miles aurait été tué, mais on n'en a pas reçu confirmation au ministère de la guerre.

D'autre part, il est exact qu'un nouveau combat a eu lieu à Pine-Ridge. Les Indiens auraient perdu une centaine d'hommes. Ils se sont battus comme des démons et ont scalpé tous les blessés américains qui sont tombés entre leurs mains.

La tête coupée de la gare de Lyon

M. Atthalin poursuit son instruction relativement à la tête de femme trouvée le 1er décembre dans le magasin contenant de la Compagnie de Lyon, à Paris-Bercy.

Cette tête, on s'en souvient peut-être, était enveloppée dans un linge de tricot de coton noir et blanc et avait été enfermée dans un sac en jute marqué G. T.

On n'a jamais pu découvrir l'expéditeur de ce funèbre colis, mais on a pu savoir des recherches on a trouvé dans les magasins de la Compagnie de Lyon un autre paquet contenant différents objets tachés de sang, tels qu'un tapis de feutre imprimé en couleur, un tapis, une jupe de mérinos bleu-verdâtre. Ce paquet, ainsi que l'étiquette en fait foi, a été mis en consigne à la gare de Lyon le 6 juin 1889 par un individu qui a donné le nom de Benoit.

On pense que ces objets ensanglantés ont un rapport quelconque avec la tête de femme trouvée précédemment, et que le premier colis a été également déposé à la même date et par la même personne. A la consigne de la gare de Lyon.

Il s'agirait d'un crime parisien, et non d'un assassinat commis en province, comme on l'avait crû tout d'abord.

Le sac en jute ayant contenu la tête, les deux tapis et les jupons se trouvent actuellement au greffe de la Morgue, où toutes les personnes qui pourraient fournir des renseignements sur leur provenance sont invitées à aller les examiner.

Un grand scandale à Paris

Un médecin et un commissaire de police accusés

(Par dépêches)

Le parquet procède en ce moment à une enquête sur une affaire d'extorsion de fonds dans laquelle seraient compromis une dame D..., qui médecin et un commissaire de police de Paris. Voici, sur cette affaire, quelques renseignements.

Une dénonciation

Résumons d'abord les faits tels qu'ils se sont passés : le 7 octobre 1887, un homme âgé d'une quarantaine d'années, M. de la S..., qui avait perdu sa fortune dans des spéculations commerciales, mais qui venait d'hériter de sa mère une somme assez forte, se tirait un coup de revolver dans la bouche, chez une dame D..., demeurant à cette époque rue du Rocher.

Un médecin, le docteur X..., qui soignait depuis quelque temps M. de la S..., était appelé à donner des soins à ce dernier. Il le fit en présence de M. Santini, commissaire de police, qui, comme tel et comme M. de la S..., se trouvait être également un des amis de Mme D...

Lors de l'accident, M. de la S... avait en sa possession une cinquantaine de mille francs qu'on n'aurait plus retrouvés sur lui lorsque la blessure, à la suite de laquelle M. de la S... est décédé, s'est ensuite aggravée et il est encore actuellement.

Au mois de décembre dernier il déclara à un de ses amis, M. M..., qu'on le maintenait à l'asile parce que Mme D..., le Dr X... et M. Santini ne voulaient ou ne pouvaient plus lui restituer ses 50,000 fr., et il donna à M. M... une procuration pour qu'il déposât une plainte au parquet.

L'extorsion de fonds

M. M..... tient une petite boutique de librairie.

M. M... a été autrefois à la tête d'une importante maison de commerce ; il est présentement employé.

D'après ce qu'il a déclaré, le docteur X... aurait profité de l'état d'esprit de M. de la S... pour s'emparer des 50,000 fr. que possédait ce dernier.

M. M..., qui est l'auteur de la plainte déposée au parquet, prétend tenir ces détails de Mme D. Il ajoute que c'est grâce au concours du docteur X..., que Mme D... aurait pu être interné. Il dit enfin que Mme D... lui a avoué que le docteur lui avait donné comme décharge un reçu des valeurs trouvées sur le blessé.

Elle aurait rendu ce reçu au docteur, dit-elle à condition qu'elle recevrait une rente, dont elle aurait touché les premiers arrérages le 24 novembre 1890.

« Mais ce n'est pas tout, a dit encore M. M... Dans la deuxième quinzaine du mois de septembre dernier, M. Santini, Mme D... et la bonne de cette dernière, Marie J... sont allés à l'hospice d'aliénés. Là, m'a affirmé Marie J..., Mme D... aurait obtenu de M. de la S... quelques signatures que M. Santini a légalisées, ce qui a permis de retirer du Crédit lyonnais et de la société générale une somme de 4600 francs environ. Ce retrait a été effectué dans les premiers jours d'octobre. »

Puis M. M... est entré, sur la vie privée de Mme D. et de M. Santini, dans des détails dont nous ne pouvons nous faire l'écho. « Cependant, a-t-il dit en terminant, je ne crois pas que M. Santini ait bénéficié des sommes qu'on a détournées à M. de la S... »

Déclaration du commissaire de police

Un de nos confrères s'est rendu chez M. Santini qui lui a fait la déclaration suivante :

« Je sais d'où viennent tous ces racontars qui ne sont que de malfaisantes ; ils viennent d'un individu qui a été nourri et logé pendant trois mois par Mme D..., et qui, ne pouvant obtenir d'elle 5,000 francs qu'il lui réclamait pour s'établir, a inventé toutes ces histoires. Pour qu'elles aient quelque succès, il a pris soin d'y mêler mon nom, à moi à qui il en veut parce que je connais trop son passé.

« M. de la S... occupait, quel que cet individu en dise, une chambre dans l'appartement de Mme D... Cette dernière, affolée lors de la tentative de suicide de M. de la S..., a d'abord songé à m'avertir, moi qu'elle connaissait depuis quinze ans. Mais — et c'est ce que l'on ne dit pas — je lui ai conseillé aussitôt de faire constater cette tentative de suicide par M. de Catuba.

« La procédure a été régulièrement faite par ce dernier, et elle a été retrouvée dans les livres du commissariat par M. Archer, successeur de M. Catuba.

« Quant à moi, continue M. Santini, de n'ai que plusieurs que j'ai appris que M. de la S... possédait non pas cinquante mille francs, mais vingt ou trente mille francs. C'est du moins, je crois, le chiffre que lui m'a dit. Je ne me le rappelle plus exactement, car j'y attache peu d'importance.

« Ce n'est que plus tard également que j'appris que le docteur X... avait déposé cet argent dans une caisse publique, je ne sais pas laquelle.

« Je n'ai rien à faire non plus dans l'internement de M. de la S... Il a du rester très enfermé déjà trois ou quatre fois. Un jour, il a essayé d'étrangler sa mère, un autre jour, il a tiré un coup de revolver sur un prêtre qui passait tranquillement dans la rue ; une autre fois, il a pénétré dans l'appartement du docteur X... et donne un coup de canne à épée à un monsieur assis dans un fauteuil et lisant un journal. Je n'avais pas, je le répète, à intervenir pour faire interner M. de la S...

« Reste la prétendue extorsion des signatures que j'ai semblé, cet entre elle et moi : pour M. Santini, je l'aspire anonimé d'apposer ma signature.

L... DE LA S...

Ont signé en outre les deux témoins suivants :

O..., boulevard Ornano.

A. D..., rue de Tocrot.

Déclaration du docteur

Le docteur X... interviewé également a répondu :

« C'est il y a environ quinze mois, nous a-t-il dit, que je fus appelé auprès de mon ami de la S..., pour lui donner mes soins, à la suite de la tentative de suicide chez Mme D... Ne pouvant extraire, chez cette dame, la balle qu'il s'était logée dans la bouche, j'ignorai mon ami à l'hospice Dubois.

« En quittant le domicile de Mme D..., je donnai à celle-ci, pour sa garantie personnelle, décharge des sommes que le blessé avait en sa possession au moment du suicide. C'est une fois à la maison Dubois que M. de la S..., avec lequel je suis lié depuis trente ans, me remit les valeurs dont il était porteur.

« En me faisant ce dépôt il me dit : « Faire de ces sommes l'usage que tu jugeras nécessaire : tu m'es rendras à ma guérison ou à ma sortie. »

Détenteur des valeurs de mon ami, je me rendis quelque temps après chez Mme D... pour la caisse des aliénés de la ville de Paris pour les déposer. Le chef de bureau m'exposa qu'il était impossible de faire le dépôt demandé. Je partis alors chez Mme D... et, à cette époque de rente qu'elle tient du Crédit lyonnais.

« Voilà, comme toute, à quel se réduit cette affaire, autour de laquelle on semble vouloir monter grand bruit. Je le regrette vivement, autant que je me considère comme absolument responsable des valeurs de mon ami, auquel il ne reste aucun parent et dont je serais seul à m'occuper une fois sorti de l'hos-

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 93

Mortes et Vivantes

DEUXIÈME PARTIE

LES FILLES

Elle s'arrêta une seconde sur le seuil, interdite à l'aspect de ces inconnus.

Son regard se fixa sur les deux jeunes filles.

Une idée lui vint. Elle s'avança vers Dambert.

— Retrouvées ! dit-elle avec une passion qui éclatait sur son doux visage. Parle donc !

Il hésitait à répondre.

Les yeux de Giovanna et ceux de la comtesse demeuraient rivés les uns aux autres.

Avant que Georges Dambert pût arrêter la Rosell, elle alla à la comtesse et lui dit :

— Ces mes mademoiselle de Charnay ?

— Je l'étais, en effet.

— A présent, comment vous appelle-t-on ?

— Pourquoi te demandez-vous ? dit la comtesse interdite

— Que vous importe ! Répondez-moi.

Dambert se précipita entre elles :

— Silence, supplia-t-il.

La Rosell secoua brièvement la tête :

— Madame de Vaunoche, n'est-ce ? On m'a conté votre histoire.

— Ma fille !

— Je n'en suis pas votre fille ! On vous trompe tous deux. Je m'appelle Giovanna Solari, dite la Rosell, et je suis une malheureuse qu'aucune honnête femme ne voudrait reconnaître.

Vienne, Laurenza !

Et s'adressant à Dambert :

— Monsieur, dit-elle, faites-moi reconduire à Paris. J'ai besoin d'être seule !

Il essaya de la retenir, elle le repousa sans peine. Il n'avait même plus la force de penser.

Il la suivit en la suppliant.

— Giovanna !

— Laissez-moi.

— Mon enfant !

— Par pitié... Vous ne pouvez comprendre ce que je souffre.

— Votre mère vous adorera !

— Toutes les tortures de mon passé ne sont rien auprès de ce que j'endure...

— Où allez-vous ?

— Je reste chez moi...

Et sur un éclair qui brilla dans les yeux de Dambert :

— Soyez tranquille, dit-elle à voix basse avec une singulière amertume, personne n'y entrera désormais. Demain... plus tard...nous verrons... Cette nuit, je vous en supplie, laissez-moi partir... m'éloigner.

— Mais demain !

— Oui, je vous reverrai... vous viendrez... je vous dirai ma résolution.

— Vous me jurez, au moins !...

— Quoi ?

— De ne rien faire... de ne prendre aucune résolution...

— Ne craigner rien !... J'ai tant de déceptions, de chagrins... J'ai l'âme entraînée par la foule... Adieu !

Elle entraînait Dambert du vestibule sur le perron.

La comtesse, étonnée de cette déclaration, ne sachant à quoi l'attribuer, s'était abattue sur un fauteuil, cherchant à comprendre l'énigme, frappée de l'exaltation de l'Italienne croyant à une erreur si pourvu qu'elle ne pénètre une idée qui s'obstinait à la fuir.

Elle ne revint de sa stupéfaction qu'en entendant la voiture qui s'éloignait en criant sur le sable des allées.

Cette scène n'avait duré qu'un instant.

Quand Georges Dambert rentra dans le salon où la comtesse s'était ensevelie, il tiré, il était livide comme un spectre.

Blanche alla droit à lui.

— Georges, dit-elle, il se passe ici quelque chose d'inexplicable pour moi, mais je sous qu'il y a un malheur dans l'air. Quelle est cette fille ?

— C'est la vôtre !

— Mais alors ?...

— Attendez... je vous expliquerai.

— Je veux cette explication sur l'heure !

— C'est qu'elle est cruelle...

— Une blessure d'amour ne m'effraye pas !

— Croyez-moi... calmez-vous.

Il lui répéta le mot de Giovanna :

— Demain !

— Non pas demain... à l'instant. Tout plutôt que cette incertitude !

Il se tut.

La comtesse le força de redresser la tête qu'il tenait obstinément baissée vers le parquet et, les yeux dans ses yeux :

— Ecoute, dit-elle, je crois tout comprendre... N'a-t-elle pas dit qu'elle s'appelle la Rosell ?

— C'est vrai.

— Là-bas, dans mon désert de la Jonchère, je lisais des journaux... Le comte fait beaucoup parler de lui... Il y a, il y a peu de temps, j'ai vu ce nom... celui d'une dansuse italienne... On vantait sa beauté. En effet, elle est belle, belle à rêver... On parlait aussi de son caractère... on se citait un... Sous des initiales transparentes... j'ai vu qu'il s'agissait de M. de Vaunoise... Il était impossible de s'y tromper... Ainsi... c'est donc certain... Giovanna... ma fille... était la maîtresse de cet homme.

Dambert essayait de détourner ses yeux de ceux grands yeux noirs qui pénétraient au fond de son âme, satisissants dans cette fête blême d'épouvante.

Il ne pouvait pas.

Elle le tenait en arrêt pour ainsi dire, et ne le quittait pas.

Il balbutia quelques mots confus :

— De grâce... par pitié pour vous-même ?...

Son trouble équivalait au plus clair des aveux !

— Ah ! s'écria-t-elle en se laissant retomber sur une chaise, les coudes appuyés à la table la tête entre ses mains, vous pouvez vous taire ou parler à votre gré. J'en suis trop. Ma pauvre abandonnée est devenue la proie de ces vivants sans foin pour lesquels tout est matière à plaisir, chair d'esclaves, bons à patir selon leurs caprices de blasés et de corrupteurs ! Et il se trouve des juges pour condamner les filles-mères que la misère tient dans ses griffes et qui tuent leurs enfants plutôt que de les exposer aux tentations du mal et aux hontes qui les attendent ! Je vous dirais que Dieu m'ait donné ce courage... Comme elle doit nous maudire !

— Non !

— Pauvre Giovanna ! Elle est partie le désespoir et la haine au cœur.

— Non !

— Perdue pour nous !

— Non, te dis-je ! Nous la sauverons d'elle-même ! Demain !...

— En sera-t-il temps encore ?

Elle s'approcha de Georges Dambert et lui posant sa main sur l'épaule :

— Et l'autre ? dit-elle.

— L'autre s'appelle Jeanne, comme celle que tu viens de quitter s'appelle Giovanna. C'est un ange de grâce et de pureté. Sa beauté est égale à celle de sa sœur.

Elles se ressemblent comme deux diamants !

— Où est-elle ?

— Près de toi.

— A Paris ?

— Oui, à Paris.

— Pauvre !...

— Que tu ne peux le croire !

— Mais alors ?

— Un ha peut crotter dans la fange sans en être souillé. Dieu t'a gardé celle-là pour te consoler...

— Quand la verrai-je ?

— Demain encore.

— Demain ! Toujours demain !

— Qu'est-ce qu'une nuit à attendre ?

— Comme nous les aimerons !

— Toutes deux ?

— Toutes deux, Georges ! La plus malheureuse sera la plus aimée ! Que je voudrais être à demain !

— Je suis de bon conseil, apprenez-le ! dit-il. Je vous avais prévenu, mon bon. Il ne manque pas de femmes. Qu'avez-vous besoin de courir après celle-ci ?

La vieille avait dû à courte que le comte essayait de distraire. Etait-ce, en effet, Georges Dambert qu'il avait vu ?

Près de vingt ans s'étaient écoulés. La Giovanna venait aussi de prononcer ce mot.

Il est des heures où l'homme le plus énergique et le plus vaillant n'a pas la force de prendre une résolution.

Georges Dambert, depuis sa fatale découverte, était un de ces êtres.

Il se répétait à lui-même, avec une sorte d'égarement :

— Demain ! Demain !

Il serra machinalement les mains de la comtesse, et ce ne fut qu'en entendant sa voiture s'éloigner qu'il ressemble ses idées.

Alors, il alla prendre le coupé après elle et se l'entraîner chez la Rosell.

Une frayeur étrange le paralysait.

Il essaya de la consoler, essaya dans son abattement, et, regardant l'aiguille qui tournait lentement sur le cadran, il se dit que quelques heures seulement l'en séparaient, et il se jeta sur le lit, en pleurant avec une obstination d'enfant.

— Demain ! Demain !

XIX

LA CHAMBRE DE LA MARI

Vaunoise quitte le coté de la Paix dans un état d'exaspération extrême.

L'injure publique qu'il venait de recevoirle jetait hors de lui.

Encore, cette apparition imprévue lui avait fait ne rien se trouble la paix dont il jouissait, grâce à l'effacement volontaire de la comtesse.

Le plaisir suscitait quand il la croyait enfin à jamais.

Le major Campayrol semblait prendre plaisir à irriter cette colère.

Il jouait le rôle de ces mouches qui tâtissent par rendre les chaleurs et les taureaux enragés et furieux.

— Je suis de bon conseil, apprenez-le ! dit-il. Je vous avais prévenu, mon bon. Il ne manque pas de femmes. Qu'avez-vous besoin de courir après celle-ci ?

La vieille avait dû à courte que le comte essayait de distraire. Etait-ce, en effet, Georges Dambert qu'il avait vu ?

Près de vingt ans s'étaient écoulés. Le

blessé de la Jonchère avait vieilli. D'un autre côté sa physionomie était celle d'un Américain pur sang. Chaque pays imprime à ses habitants un cachet particulier. Dambert portait l'empreinte du pays de Washington.

D'ailleurs, il n'avait fait que paraître et disparaître sur le trottoir, sous la lumière du gaz, et il était minuit !

Mais, à la vérité, c'est le jour à Paris et surtout dans le Paris de la Jonchère et l'Opéra.

Le groupe qui accompagnait la danseuse au café de la Paix s'était dispersé.

Vaunoise et Campayrol firent quelques pas ensemble sur le boulevard.

— Est-ce bien Dambert ? demanda le comte au major.

— Qui diable voulez-vous que ce soit ? riposta le docteur. Qui donc, par hasard, s'intéresserait à ce point à la Rosell ?

— Je n'y intéresse bien, moi !

— Par dépit pour votre ami.

Au surplus, Campayrol n'affirmait rien.

Il avait son idée, mais il n'entendait pas l'imposer aux autres, et, au bout du compte, il n'était au fond de la danseuse plusieurs caractères incertitudes sur l'esprit de son ancien complice.

Décidé à le trahir, toujours prêt à se vendre au plus offrant, assez retors pour se mettre du côté du plus fort et trop rusé pour ne pas tirer son épingle du jeu dans les cas les plus compliqués, il pensait le vendre et le noyauté en attendant que la partie se dessinât carrément.

Mais, le major sait pas plus que vous, superlieure ! conclut-il ; seulement, à votre place, je ma mifierais.

Ils se quittèrent.

Vaunoise s'en alla au cercle, très troublé. Pour passer sa mauvaise humeur, il joua quelques heures de bacarat, et, au lieu de rentrer à l'hôtel, il alla, après deux ou trois parties malheureuses.

Du cercle, il se fit conduire à la rue Saint-Augustin et demanda au concierge si la Rosell était rentrée.

Personne.

(*A suivre.*) CHARLES MÉROUVEL.